

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PIÉMONT OLORONNAIS

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 28 NOVEMBRE 2012

Présents : MM. MINJUZAN, Mme BARRERE, PAILLAS, LEES, IDOMENEE, CASABONNE, BEDECARRAX, Mme ANCHEN, TEULADE, GIMENEZ, LOUSTAU, IDOPE, SARASOLA, VALIANI, Mme FABRE, SOUMET, BELLOT, LEPRETRE, LAURONCE, MENE-SAFRANE, LOUSTALET, UTHURRY, GAILLAT, DOMECCQ, Mme QUEHEILLE, BRUGIDOU, Mme GASTON, Mme BARBET, Mme PEBEYRE, Mme SALTHUN-LASSALLE, BAREILLE, REICHERT, BITAILLOU, MAILLET, LABARTHE, LACRAMPE, Mme LE CHANONY, TERUEL, Mme MIRANDE.

<u>Pouvoirs</u> :	Patrick SEBAT	à	André MINJUZAN
	Suzanne SAGE	à	Anne-Marie ANCHEN
	Gérard FRECHOU	à	Jean-Michel BELLOT
	Jacques CARSUZAA	à	Jean BEDECARRAX
	Philippe GARROTE	à	Marie-Lyse GASTON
	Eliane YTHIER	à	Dominique QUEHEILLE
	Dolores CABELLO	à	Jean-Michel BRUGIDOU

<u>Suppléants</u> :	Pierre CASAUX-BIC	suppléant de	Jean-Claude ELICHIRY
	Jean LABORDE	suppléant de	Robert LABORDE-HONDET
	Jean-Pierre ARANJO	suppléant de	Yves TOURAINÉ

Excusés : André BERNOS, Gérard URRUSTOY, Marie ECHEPARE, France JAUBERT-BATAILLE, David LAMPLE, Louis REY, Jean-Marie GOUINEAU, Jean-Marie GINIEIS, Nicolas MALEIG, Nathalie REGUEIRO, Nadia SEGAUD.

RAPPORT N° 121128-14-ENV

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF : CONTROLE DIAGNOSTIC VALLEE D'ASPE

M. BEDECARRAX précise que dans le cadre du marché de diagnostic des installations d'assainissement non collectif pour les communes adhérentes de la vallée d'Aspe, il était prévu une prestation de numérisation des feuilles de cadastre afin de compléter les fonds de plans nécessaires aux études (prix n° 4 du BPU).

Or, à partir des premiers contacts entre le bureau d'études, notre service et les communes concernées, il s'avère que la quasi-totalité d'entre elles ne disposent pas de numérisation, même partielle, de leur cadastre.

Aussi, compte tenu de ces éléments, SAFEGE, titulaire du marché, a proposé de s'équiper du logiciel nécessaire ce qui a permis de ramener le prix de la feuille cadastrale de 81.00 € à 11.65 € HT.

Cette disposition n'entraîne pas de modification du montant total du marché.

Où cet exposé,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- **ADOPTE** le présent rapport
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'avenant au marché SAFEGE pour intégrer la modification du prix n° 4 tel qu'indiqué ci-dessus

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, le dit jour 28 novembre 2012

Suivent les signatures

Le Président

Jean-Etienne GAILLAT